| | |
|---|---|
| **De :** | Accès à l"information - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine |
| **À :** | |
| **Objet :** | RE: 200773258_RE: Nouvelles industries à Caplan et Gaspé (secteur Rivière-au-Renard) |
| **Date :** | 16 mai 2024 11:47:00 |
| **Pièces jointes :** | Avis de recours_2020.pdf<br>image002.png<br>image003.gif<br>2005-02-16_Autorisation.pdf |

---

Bonjour,
La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 22 septembre 2021, concernant l'industrie Les Crevettes du Nord Atlantique inc..
Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.
Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.
Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.
Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**
**Bureau de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine / MJT**
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca

Ministère
de l'Environnement
Québec

Sainte-Anne-des-Monts, le 16 février 2005

**AUTORISATION**
**(article 32)**

La crevette du nord atlantique inc.
139, rue de la Reine
Case postale 6380
Gaspé (Québec) G4X 2R8

N/Réf. : 7610-11-01-0101105
400194868

Objet : Modification du système de traitement et d'évacuation des eaux usées de procédé

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 17 décembre 2004, reçue le 23 décembre 2004 et complétée le 14 février 2005, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), la titulaire susmentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

> Réfection de la fosse de réception des eaux usées brutes et de la fosse d'évacuation en mer; ajout d'une pompe et de deux flottes de haut niveau reliées à un système d'alarme; rehaussement du niveau du trop-plein d'urgence se rejetant à l'intérieur du havre de pêche. Les travaux se situent sur le site de l'usine du requérant, soit sur le lot 68-27, rang I Nord de l'Anse-au-Griffon, cadastre du canton de Cap-des-Rosiers, ville de Gaspé, MRC de La Côte-de-Gaspé.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- lettre de demande d'autorisation datée du 17 décembre 2004, signée par M. Bastien Denis de La crevette du nord atlantique inc., adressée à M. Pierre Bouchard du ministère de l'Environnement, reçue le 23 décembre 2004 et contenant 2 pages et 6 annexes;

...2

– lettre datée du 9 février 2005, signée par M. Bastien Denis de La crevette du nord atlantique inc., adressée à M. Pierre Bouchard du ministère de l'Environnement, transmettant les croquis révisés pour l'exécution des travaux, comprenant 1 page et 2 annexes, le tout reçu le 14 février 2005.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas la titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

Marcel Landry

ML/PB/pb

Marcel Landry
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine